REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

DELIBERATION D_2026_61 DECISION MODIFICATIVE N°2

Date convocation : 30/09/2026
Date affichage convocation : 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi huit du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Mesdames :
ARMAND Marie-Paule, MARTIGNY Laure, FABRE Séverine, CURBILIE Florence, GUIRAUD Delphine.
Messieurs :
COULON Thierry, DURAND Jacques, LIOVE Serge, VERDIER Jean-Luc, CLEMENT David, VOLEON Daniel.
Absent(es) non représenté(es) :
DUSSAUD Romaric
Ont donné procuration(s) :
M. BEHAR Yoni a donné procuration à M. CLEMENT David
Mme DJELILATE Sonia a donné procuration à Mme ARMAND Marie-Paule
Mme SEBASTIEN Aline a donné procuration à Mme GUIRAUD Delphine

Membres CM élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 03
Votants : 14

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.
A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal de la réunion précédente.

D_2026_61 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2026
VOTE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
REMBOURSEMENT FDC A NIMES METROPOLE

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :
Section investissement
Dépense Article 13251 concernant le remboursement à Métropole + 716 €
Recette Article 10226 taxe d'aménagement + 716 €

Et demande à l'assemblée de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative au budget principal proposé et vote à l'unanimité les crédits supplémentaires suivant sur le budget 2026

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
13 / 13251 / OPFI	GFP de rattachement	716.00
Total		716.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	716.00
Total		716.00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques
Maire

MAIRIE de SAINT BAUZELY GARD 30730

MARTIGNY Laure
Secrétaire de la séance

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).
Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.